

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE 2016-2017

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	5
2. DÉTAIL DE LA HAUSSE TARIFAIRE.....	6
3. REVENUS ADDITIONNELS REQUIS ET COÛT DE SERVICE DU DISTRIBUTEUR	7
3.1. Impacts des températures froides.....	8
3.2. Achats d'électricité et service de transport	8
3.3. Coût de distribution et des services à la clientèle	8
4. INVESTISSEMENTS	10
5. INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	10
6. TARIFS D'ÉLECTRICITÉ.....	11
7. SOUTIEN AUX MÉNAGES À FAIBLE REVENU	12

TABLEAU

Tableau 1 : Composantes du coût de service du Distributeur.....	7
---	---

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Gains d'efficience intégrés aux charges d'exploitation	9
Figure 2 : Évolution de l'effectif (équivalent temps complet).....	9
Figure 3 : Coût total de distribution et des services à la clientèle par abonnement	10

1 Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) le
2 présent dossier afin d'amorcer le processus visant à établir les tarifs d'électricité applicables
3 à la clientèle québécoise à compter du 1^{er} avril 2016.

4 Pour l'année tarifaire 2016-2017, la hausse des tarifs permettant au Distributeur de récupérer
5 son coût de service en 2016 est de 1,9 % pour tous les clients, à l'exception des clients
6 industriels de grande puissance pour lesquels la hausse est de 1,2 %¹.

1. CONTEXTE

7 La hausse tarifaire demandée permettra au Distributeur de poursuivre ses efforts
8 d'amélioration à l'égard des services à la clientèle et de la fiabilité de l'alimentation en
9 électricité.

10 Sur le plan des services à la clientèle, les efforts poursuivis par le Distributeur visent à
11 répondre aux besoins de ses clients en misant sur la simplicité et la convivialité. Pour ce
12 faire, le Distributeur implante diverses mesures qui facilitent l'accès à ses services et qui
13 améliorent l'information mise à la disposition des clients en tirant profit des moyens de
14 communication électroniques.

15 À titre d'exemple, les clients résidentiels ont accès, depuis quelques années, à leurs factures
16 d'électricité sur le Web et ont la possibilité d'effectuer différentes analyses dans le but de
17 comprendre et mieux gérer leur consommation. Pour leur part, les clients en difficulté de
18 paiement peuvent maintenant conclure une entente de paiement au moyen du libre-service
19 sur le Web, confirmer leur paiement par réponse vocale interactive ou sur le Web et se voir
20 rétablir le service électrique sans avoir à parler à un représentant. Les clients bénéficiant du
21 mode de versements égaux (MVE) peuvent suivre tout au long de l'année leur
22 consommation et ajuster, au besoin, le montant de leurs mensualités afin d'éviter d'avoir un
23 solde à payer au moment de la révision annuelle. Les propriétaires et gestionnaires d'unités
24 de location peuvent actuellement faire le suivi de la responsabilité de la facture d'électricité.
25 Les informations détaillées concernant les pannes et les interruptions planifiées sont
26 désormais accessibles sur le Web, notamment l'heure du rétablissement anticipée lorsqu'elle
27 est connue.

28 Au chapitre de l'alimentation électrique, le Distributeur poursuit également la modernisation
29 de ses pratiques d'affaires liées à l'exploitation du réseau en s'appuyant sur les nouvelles
30 technologies. Le Distributeur a ainsi mis en place un centre de gestion centralisée assurant
31 une vision globale du réseau de distribution. Ce nouveau modèle de gestion, en permettant
32 l'ordonnancement des travaux ainsi que l'affectation des équipes pour la réalisation des
33 activités et la conduite du réseau, contribue à la rapidité de réalisation des interventions.
34 Ainsi, les pannes sont localisées plus rapidement grâce à l'infrastructure de mesurage
35 avancée et les équipes sont mobilisées au bon endroit et au bon moment pour rétablir le

¹ Les clients industriels de grande puissance ne sont pas visés par l'indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale.

1 service promptement. En outre, afin de réduire le nombre et la durée des pannes, le
2 Distributeur pourra compter sur le système de maintenance intelligente des lignes électriques
3 développé par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. En voie de déploiement sur le réseau
4 de distribution, ce système offrira un monitoring en temps réel des lignes de distribution. Il
5 aidera à diagnostiquer les défauts à l'origine des pannes récurrentes de manière à effectuer
6 les travaux nécessaires pour prévenir les interruptions de service.

7 Le déploiement de l'infrastructure de mesurage avancée va bon train de telle sorte qu'à la fin
8 de 2015, la presque totalité des compteurs de nouvelle génération aura été installée. Le
9 Distributeur devrait terminer l'installation des 3,8 millions de compteurs au cours de 2016.

10 Par ailleurs, le Distributeur a entrepris une démarche de consultation auprès des groupes
11 d'intervenants représentant les consommateurs et les intérêts environnementaux afin
12 d'examiner les avenues qui rejoignent davantage leurs préoccupations. Cette démarche
13 touche des sujets aussi variés que la stratégie tarifaire à adopter pour les prochaines
14 années, l'évolution des conditions de service et de l'offre de référence, le choix des
15 indicateurs de qualité du service et les mesures visant à soutenir les ménages à faible
16 revenu. Le présent dossier tarifaire comprend certaines propositions émanant de cette
17 démarche et, dans le cas de sujets plus complexes, fait état de l'avancement des réflexions
18 en vue de présenter des propositions dans le cadre de dossiers à être déposés
19 ultérieurement à la Régie.

2. DÉTAIL DE LA HAUSSE TARIFAIRE

20 Les revenus générés par les ventes prévues pour 2016, facturées aux tarifs actuellement en
21 vigueur, sont inférieurs au coût de service prévu.

22 La hausse tarifaire de 1,9 % nécessaire pour récupérer la totalité du coût de service de 2016
23 s'explique principalement par les impacts des températures froides des deux derniers hivers
24 et par l'augmentation des coûts d'achat d'électricité dont l'indexation du coût moyen de
25 fourniture de l'électricité patrimoniale en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les autres
26 éléments du coût de service ainsi qu'une augmentation des revenus viennent alléger la
27 hausse tarifaire, témoignant notamment des efforts d'efficacité du Distributeur.

28 Au sortir de l'hiver 2014-2015, qui s'est avéré très rigoureux à l'instar de celui de 2013-2014,
29 les deux comptes liés aux impacts climatiques (*pass-on* et nivellement pour aléas
30 climatiques) présentent respectivement des soldes élevés, le premier à récupérer de la
31 clientèle et l'autre à remettre à la clientèle. Dans l'intérêt public et le respect du principe de
32 stabilité tarifaire à plus long terme, Hydro-Québec Distribution propose de disposer
33 exceptionnellement, dans les revenus requis de 2016, de la totalité des soldes relatifs aux
34 impacts des températures froides des deux derniers hivers. Selon les principes
35 réglementaires reconnus par la Régie, une large part de ces soldes serait autrement amortie
36 sur 5 ans.

1 La présente demande tarifaire se distingue de celles des dernières années du fait qu'elle est
 2 établie selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)²,
 3 alors que les dernières demandes tarifaires reposaient sur les normes internationales
 4 d'information financière (IFRS), telles qu'approuvées par la Régie.

5 Hormis le changement ponctuel de disposition des soldes des comptes réglementaires et les
 6 modifications comptables découlant du passage aux US GAAP, la présente demande
 7 tarifaire repose sur l'ensemble des principes et pratiques déjà approuvés par la Régie dans
 8 ses décisions antérieures.

9 Si la Régie accueille favorablement la demande du Distributeur, il en résultera une hausse
 10 de 1,39 \$ de la facture d'électricité mensuelle d'un logement chauffé à l'électricité alors que
 11 la hausse mensuelle sera de 3,31 \$ pour une maison de taille moyenne chauffée à
 12 l'électricité.

13 À la suite de la hausse tarifaire, le Distributeur se maintiendra parmi les compagnies qui
 14 offrent les tarifs d'électricité les plus bas en Amérique du Nord.

3. REVENUS ADDITIONNELS REQUIS ET COÛT DE SERVICE DU DISTRIBUTEUR

15 En 2016, les revenus additionnels requis sur lesquels s'appuie la hausse tarifaire demandée
 16 se chiffrent à 194 M\$. Ils tiennent compte d'une augmentation des revenus totaux de 84 M\$
 17 et d'une hausse du coût du service du Distributeur de 278 M\$ par rapport à 2015.

18 Le coût de service du Distributeur, détaillé au tableau 1, totalise 11 970 M\$ pour 2016.

TABLEAU 1 :
COMPOSANTES DU COÛT DE SERVICE DU DISTRIBUTEUR (M\$)

	2014 (Réel)	2015 (Reconnu)	2016 (Témoin)	Écarts (2016 – 2015)	Impacts températures froides	Écarts nets (2016 – 2015)
<u>Coût de service</u>	<u>11 501</u>	<u>11 692</u>	<u>11 970</u>	<u>278</u>	<u>187</u>	<u>91</u>
Achats d'électricité	5 617	5 908	6 356	448	240	208
Service de transport	2 739	2 784	2 784	0		
Coût de distribution et des services à la clientèle	3 144	3 000	2 830	-170	-53	-117

² Un dossier déposé le 15 mai 2015 sur les modifications de méthodes comptables découlant du passage aux US GAAP à compter du 1^{er} janvier 2015 est en cours d'examen par la Régie (R-3927-2015).

3.1. Impacts des températures froides

1 Les impacts des températures froides des deux derniers hivers, qui se répercutent dans le
2 coût de service par le truchement de la disposition des soldes de deux comptes d'écart³,
3 représentent en 2016 une augmentation de 187 M\$ par rapport aux montants reconnus pour
4 2015.

3.2. Achats d'électricité et service de transport

5 Le coût associé aux achats d'électricité s'élève à 6 356 M\$ en 2016, soit un montant
6 supérieur de 208 M\$ en excluant les impacts des températures froides, à celui reconnu par
7 la Régie pour 2015. Cette augmentation de coût est attribuable principalement à la mise en
8 service de projets de production électrique à partir d'énergie renouvelable et à l'indexation du
9 coût de l'électricité patrimoniale.

10 Le coût du service de transport, qui s'établit à 2 784 M\$ en 2016, est équivalent au montant
11 reconnu pour 2015⁴. Il intègre la facture du Transporteur pour la charge locale.

12 Les coûts liés aux achats d'électricité et au service de transport comptent pour 76 % du coût
13 de service du Distributeur en 2016.

3.3. Coût de distribution et des services à la clientèle

14 Le coût associé à la distribution et aux services à la clientèle s'élève dans l'ensemble à
15 2 830 M\$ en 2016. En excluant les impacts des températures froides, les principaux
16 éléments expliquant une diminution de 117 M\$ par rapport au montant reconnu pour 2015,
17 sont les efforts d'efficacité du Distributeur, la diminution de l'amortissement, principalement
18 en lien avec le projet Lecture à distance (LAD) et la réduction du coût de retraite.

19 Le Distributeur parvient à absorber en 2016 la pression qu'exercent sur ses coûts, l'inflation
20 et la croissance naturelle de ses activités, induite par l'ajout de nouveaux abonnements
21 grâce, notamment, à ses efforts d'efficacité. Ces efforts permettent d'intégrer des gains
22 additionnels de l'ordre de 36 M\$ en 2016 découlant du projet LAD, lesquels portent les gains
23 cumulatifs récurrents pour ce projet à 71 M\$. Ces gains additionnels sont toutefois atténués
24 par des frais de relocalisation de 18 M\$ requis en 2016.

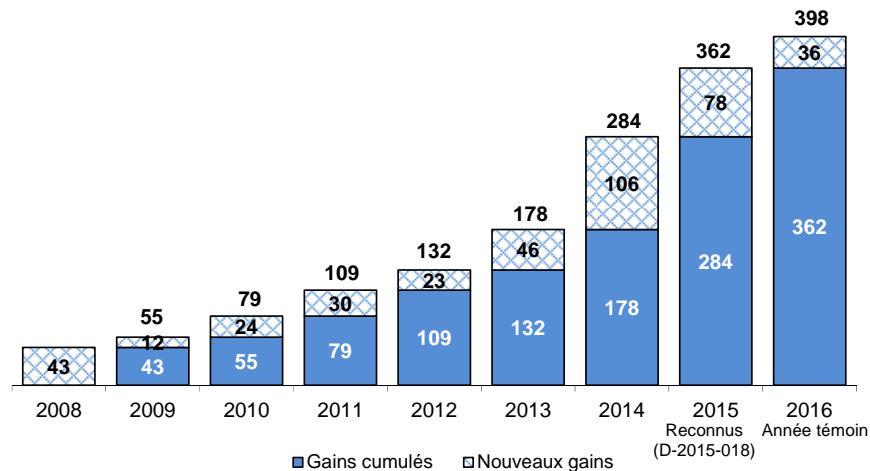
25 Comme l'illustre la figure 1, le total des gains d'efficacité récurrents liés aux améliorations
26 des façons de faire du Distributeur depuis 2008 se chiffrent à 398 M\$. Les gains de gestion
27 courante représentent en moyenne 3,3 % des charges liées aux activités de base
28 annuellement depuis 2008. Sur la période 2014-2016, ces gains comptent pour 4,9 % en
29 moyenne annuellement.

³ Les deux comptes sont le *pass-on*, qui est comptabilisé aux achats d'électricité, et le compte de nivellement pour aléas climatiques, qui apparaît dans les coûts de distribution et des services à la clientèle.

⁴ La facture pour la charge locale se chiffre à 2 776 M\$ en 2016. Le reste du coût du service de transport est attribuable à la disposition du solde 2015 du compte d'écart pour la charge locale et aux ajustements relatifs aux revenus de point à point.

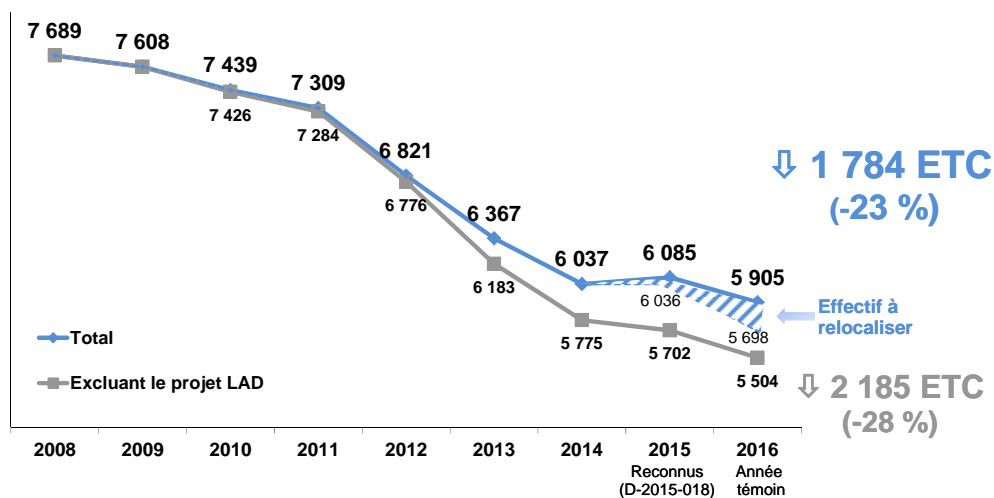
- 1 À titre indicatif, sans les efforts d'efficience effectués depuis 2008, le coût de distribution et
 2 des services à la clientèle du Distributeur se chiffrerait à 3 228 M\$ en 2016 plutôt que
 3 2 830 M\$. L'ensemble de la clientèle bénéficie année après année de ces gains d'efficience
 4 récurrents.

**FIGURE 1 :
GAINS D'EFFICIENCE INTÉGRÉS AUX CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)**



- 5 Le Distributeur offre à la clientèle une alimentation fiable et des services de qualité malgré
 6 une réduction de son effectif de 23 % par rapport à 2008⁵. La figure 2 présente l'évolution de
 7 l'effectif pour la période 2008 à 2015.

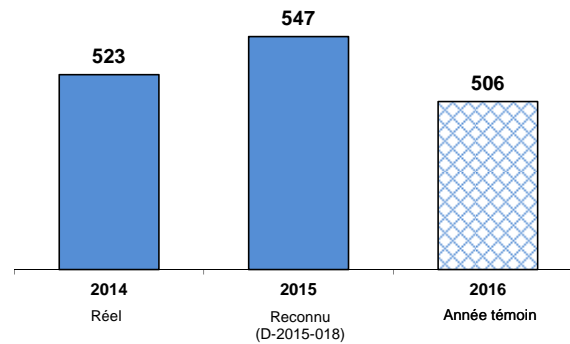
**FIGURE 2 :
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF (ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET)**



⁵ En excluant l'effectif relié à la réalisation du projet LAD, la réduction par rapport à 2008 est de l'ordre de 28 %.

1 Le coût de distribution et des services à la clientèle par abonnement, en baisse de 7,5 % en
2 2016 par rapport à l'indice de 2015, traduit la gestion rigoureuse que le Distributeur effectue
3 de ses activités en lien avec sa mission fondamentale. La figure 3 présente l'évolution de cet
4 indicateur sur la période 2014-2016.

FIGURE 3 :
COÛT TOTAL DE DISTRIBUTION ET DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
PAR ABONNEMENT (\$)



4. INVESTISSEMENTS

5 Le Distributeur poursuit ses investissements dans le développement, le maintien et
6 l'amélioration de ses installations afin de répondre à la demande d'électricité, d'assurer la
7 fiabilité de l'alimentation et d'offrir un service de qualité.

8 Pour 2016, ses besoins totaux d'investissement se chiffrent à 682 M\$, dont une enveloppe
9 de 529 M\$ est consacrée à des projets de moins de 10 M\$, comparativement à une
10 enveloppe de 551 M\$ autorisée par la Régie pour 2015. La réduction de 22 M\$ de
11 l'enveloppe relative à ce type de projets découle, entre autres, de la réalisation de gains
12 d'efficacité associés à une meilleure planification globale des besoins pour la maintenance
13 et l'évolution du réseau afin d'assurer la fiabilité de l'alimentation électrique.

5. INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

14 À la fin de 2015, le Distributeur aura réalisé des économies d'énergie de près de 8,7 TWh
15 depuis 2003, dépassant ainsi la cible de 8 TWh fixée par le gouvernement du Québec. Ce
16 résultat confirme la capacité du Distributeur à mettre en œuvre des interventions rentables
17 en efficacité énergétique répondant aux attentes des clients.

18 Le Distributeur entend maintenir ses efforts visant à favoriser les économies d'énergie
19 durables, notamment en encourageant la transformation du marché de l'efficacité

1 énergétique et en misant davantage sur la sensibilisation et l'accompagnement des clients
2 dans leurs choix reliés à la consommation d'électricité.

3 En 2016, Hydro-Québec Distribution consacrera un montant de 135 M\$ à la réalisation
4 d'interventions en efficacité énergétique qui se traduiront par plus de 460 GWh d'économies
5 d'énergie.

6 Le budget demandé permettra de poursuivre les programmes et activités actuels pour les
7 marchés résidentiel et d'affaires. Une nouvelle offre intégrée à l'intention des ménages à
8 faible revenu viendra s'ajouter à la fin 2015 aux interventions actuelles. Enfin, pour le marché
9 d'affaires, le Distributeur maintiendra son offre intégrée et simplifiée adaptée aux secteurs
10 commercial, institutionnel et industriel.

11 En matière de gestion de la demande en puissance, le Distributeur proposera aux clients
12 résidentiels, dès la fin de 2015, un nouveau programme de charges interruptibles visant
13 essentiellement les chauffe-eau. Au secteur commercial et institutionnel, le Distributeur
14 effectuera un projet pilote de réduction de la demande en puissance en vue d'offrir, en 2016,
15 un nouveau programme de charges interruptibles à cette clientèle.

6. TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

16 Le Distributeur propose cette année de hausser de façon uniforme les composantes des
17 tarifs domestiques compte tenu de la réflexion en cours avec les représentants de la clientèle
18 et la Régie. Cette réflexion a pour objectif de revoir la stratégie pour les tarifs domestiques.
19 Pour les tarifs généraux et industriel, la proposition du Distributeur est en continuité avec
20 celle de l'année dernière.

21 Par ailleurs, le Distributeur propose d'élargir l'application de son option d'essais
22 d'équipements à la clientèle de moyenne puissance afin de faire bénéficier les petites et
23 moyennes entreprises, notamment, des modalités déjà offertes aux clients de grande
24 puissance.

25 De plus, certaines précisions sont apportées relativement aux modalités applicables aux
26 réseaux municipaux ayant des clients au tarif LG ou au tarif L.

27 En ce qui a trait à la tarification au nord du 53^e parallèle, le Distributeur propose de mettre en
28 application la stratégie, déjà approuvée par la Régie en 2014, consistant à hausser
29 graduellement le prix de la 2^e tranche d'énergie des tarifs domestiques de manière à
30 dissuader plus efficacement les clients de recourir au chauffage électrique. Cette proposition
31 s'accompagne de la mise en place, en collaboration avec les parties concernées, et ce, dès
32 l'automne 2015, de mesures pour réduire l'impact sur la facture des clients, relativement peu
33 nombreux, qui seraient touchés par cette hausse tarifaire dont l'application sera progressive.

7. SOUTIEN AUX MÉNAGES À FAIBLE REVENU

1 Conscient de l'effort budgétaire que les ménages à faible revenu doivent consacrer à leur
2 facture d'électricité, le Distributeur développe depuis plusieurs années des services adaptés
3 à la situation de ces clients, notamment au chapitre du recouvrement et de l'efficacité
4 énergétique.

5 Dans son dernier dossier tarifaire, le Distributeur proposait une bonification de son offre de
6 services de manière à répondre à la préoccupation du gouvernement de tenir compte, lors
7 de la fixation des tarifs, de la capacité des ménages à faible revenu qui éprouvent des
8 difficultés à supporter les hausses de coûts de l'énergie. Plusieurs initiatives sont en cours
9 d'examen dont, notamment :

- 10 • une entente bonifiée pour les ménages à très faible revenu introduisant la notion
11 « d'effort » au paiement établi en fonction de la part que représente la facture
12 d'électricité dans le revenu du ménage ;
- 13 • l'effacement graduel de la dette des clients bénéficiant d'une entente de paiement ;
- 14 • la mise en place d'un centre d'accompagnement, porte d'entrée unique en matière de
15 recouvrement et d'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu.

16 Certaines de ces initiatives devraient se concrétiser en 2016 et 2017.

17 Le coût pour le Distributeur des mesures dont bénéficient les ménages à faible revenu, en
18 2016, se chiffre à 32 M\$. Sur le plan de l'efficacité énergétique, le Distributeur consacrera
19 10 M\$, en 2016, afin d'aider les ménages à faible revenu à consommer plus efficacement
20 l'électricité de manière à réduire leur facture.